

## MODIFICATION DE L'EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DE SUIVI DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

### Conseil Communautaire du 16 mai 2019

<b>D 2019</b>	<b>C</b>	<b>56</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	87	
<b>Présents</b>	66 les dossiers 1 et 2 – 69 du dossier 3 à 21 – 68 du dossier 22 à 29 – 67 du dossier 30 à 57	
<b>Votants</b>	76 les dossiers 1 et 2 – 78 du dossier 3 à 9 (comptes administratifs) - 79 du dossier 3 à 9 (affectation des résultats) - 79 du dossier 10 à 21 – 78 du dossier 22 à 29 - 77 du dossier 30 à 57	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **10 mai 2019** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

#### Etaient présents

<u>Aqmé</u>	/
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir de Maryse HERVE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU (jusqu'au dossier 22)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	/
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (à compter du dossier 3) - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIERES) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Josette JACQUET) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 29) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier 3) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD (à compter du dossier 3) – Liliane BORDES (+ pouvoir de Elizabeth LE CHARPENTIER) - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Jean-Marc DUBAN) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET)

#### Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Maryse HERVE - Alain LERDU (à compter du dossier 22) - Lisette DE LUCA - Jean.François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE - Martine CALZAVARA – Charles CILLIERES - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Anne MAHIEU (à compter du dossier 29) – Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 2) – Thierry CARRETEY - Jean-Marc DUBAN – Jacques BRO - Régis BARD (jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD – Elizabeth LE CHARPENTIER - Caroline DELRIEU-GILLET

#### Pouvoirs de

Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ - Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND - Jean.François THOUHAZEAU à Jean.Claude DERC - Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Josette JACQUET à Philippe LABARDIN - Jean-Marc DUBAN à Christophe COURREGELONGUE - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY

#### Secrétaire de Séance

Didier MONPOUILLAN

**Dossier n°50 -**  
**MODIFICATION DE L'EMPLOI DE CHARGE DE MISSION DE SUIVI DES POLITIQUES CONTRACTUELLES**  
*Rapporteur : Francis DUTHIL*

---

**Résumé de la délibération**

Modification de la délibération n° D.2018.E.28 du 5 Juillet 2018 pour clarifier la rémunération du poste de Chargé de mission de suivi des politiques contractuelles dans l'hypothèse où l'emploi serait occupé par du personnel contractuel.

---

**Visas**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3-3/2°.

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique, article 40,41 et 42 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D.2018.E.28 du 5 Juillet 2018 créant l'emploi de Chargé de suivi des politiques contractuelles.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° D.2018.E.10 du 5 juillet 2018 décidant de la mise en place du RIFSEEP à VGA ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D.2019.B.31 du 28 mars 2019 modifiant l'emploi de Chargé de mission de suivi des politiques contractuelles, qui fait l'objet d'une demande de retrait par le Sous-Préfet de Marmande-Nérac,

---

**Exposé des motifs**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° D.2018.E.28 du 5 Juillet 2018 précitée afin de clarifier les modalités de rémunération du poste de Chargé de mission de suivi des politiques contractuelles, dans l'hypothèse où il serait pourvu par du personnel contractuel,

En effet, la délibération créant le poste de Chargé de mission de suivi des politiques contractuelles, fixait des indices de rémunération applicables en fonction des valeurs des indices de référence en vigueur à cette date. Par souci de lisibilité et de cohérence, il est décidé de ne plus se fonder sur des indices, mais sur des échelons, grade et catégorie du cadre d'emploi de référence.

Il est bien rappelé que le protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations n'est pas applicable aux emplois contractuels.

Considérant qu'il est nécessaire de retirer la délibération n° D.2019.B.31 du 28 mars 2019,

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante :

**Le Conseil Communautaire,**

**Retire** la délibération n° D.2019.B.31 du 28 mars 2019.

**Modifie** la rémunération de l'emploi de Chargé de mission de suivi des politiques contractuelles dans l'hypothèse où l'emploi serait occupé par un contractuel ainsi qu'il suit : la rémunération est fixée entre le 4<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade de Catégorie A, de la filière Administrative.

**Précise** qu'un régime indemnitaire pourra être attribué selon les dispositions prévues par la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Précise** que les autres dispositions de la délibération n° D.2018.E.28 du 5 Juillet 2018 restent inchangées.

**Propose** que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget (rémunération principale) à l'article 6413.

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Résultat du vote**

*Votants*        **77**

*Pour*            **77**

*Contre*         **0**

*Abstention*    **0**

Fait à Clairac, le 16 mai 2019

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,

**Publication / Affichage**

Le 24 mai 2019